

Compte rendu des CAP n°1 et 2 du 6 juillet 2017 Notation et Mutations

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

"Madame la Présidente,

Ce recours en notation pose des questions sur le présent mais également sur l'avenir.

Mutations forcées, changements de filière, nouvelles compétences à acquérir, nouvelles habitudes de travail constituent le nouveau socle de mobilité.

Bilan: tableau synoptique en berne, appréciations à revoir, la double sanction est appliquée.

Nous faisons manifestement face à un bouleversement culturel que visiblement, ni le noté ni le notateur ne sont prêts à accepter.

L'avènement du PPCR et de son pendant salarial le RIFSEEP, entraînant l'individualisation de la rémunération, entraînera des tensions relationnelles de plus en plus marquées au sein des services.

L'évaluation aura demain des conséquences financières non négligeables pour l'agent, ceci risquant de dégrader fortement l'ambiance au sein des unités de travail.

Les évaluations que nous traitons aujourd'hui sont le socle des rémunérations de demain.

Nous insistons donc sur l'importance de cet exercice.

Aujourd'hui, au menu de cette CAPL, le mouvement de mutation au premier septembre. Rien de nouveau sous le soleil, ou autrement dit gestion de la pénurie et bal des mécontents. A l'issue du mouvement définitif, 949 vacances de cadres B au niveau national, dont 3 dans ce département. Mais derrière ces chiffres il y a bien d'autres réalités : des agents bloqués dans leur poste depuis des années, des agents en souffrance parce que le manque criant d'effectifs et les tensions qu'il engendre rend irréalisable le bon exercice des missions que la plupart d'entre eux s'épuise pourtant à accomplir. Et dans ce système perdant/perdant plus vous galérez dans un poste en déficit de personnel, moins vous avez des chances de le quitter, y compris quand la place que vous souhaitez se libère enfin ailleurs. Et bien entendu au tour d'après elle est prise, alors reprenez un ticket... perdant.

On le voit encore à travers cette CAP, on supprime des postes mais au moindre incident de parcours, et dans la vraie vie (pas celle des calculs politico-économiques de nos dirigeants bradeurs de services publics) ça arrive souvent, il faut trouver une solution pour y maintenir un agent coûte que coûte. Y compris celui qui est initialement contraint et forcé de quitter le service en question suite à la suppression de son poste... qui a dit ironie administrative ?

Au cours de cette CAP nous aborderons également la modification du règlement intérieur. Nouveau règlement intérieur qui change donc les règles en cours de mandat, entre nous est-ce bien honnête ? Il remet en cause le paritarisme et le dialogue social au sein de notre administration et les élus locaux seront les premiers à en faire les frais puisque la Direction Générale a décidé de le repousser d'un an pour les élus en commission centrale. En résumé : un temps de préparation et de compte rendu réduit de moitié (maintenant soit on prépare, soit on rend compte sans doute?), et les frais des élus suppléants non pris en charge, ce qui n'est pas anodin quand il faut traverser le département. Au sens où nous l'entendons, les suppléants ne sont pas des roues de secours censés venir siéger silencieusement uniquement en cas d'absence du titulaire, mais des élus à former pour assurer la relève. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, et bien pour les élus qui ne se contentent pas de faire tapisserie, c'est pareil !

Est-il utile de rappeler :

-Que les élus sont des agents bénévoles et volontaires qui consacrent du temps, et croyez le bien, pour certains, beaucoup de temps personnel, aux services de tous les agents.

-Qu'ils n'en retirent bien entendu aucun avantage, exception faite de la satisfaction, parfois, d'avoir obtenu gain de cause pour l'agent.

-Qu'on a même déjà vu des cas où le fait de s'opposer énergiquement à la direction pouvait engendrer des répercussions personnelles désagréables.

-Qu'ils doivent rattraper leurs absences de leur poste de travail, parce que bien que cela soit prévu par la réglementation elles ne sont jamais compensées par l'administration.

-Que cerise sur le gâteau, certainement pour contrebalancer le régime hautement privilégié que nous venons de décrire, ils ne sont même pas considérés comme des agents ordinaires puisqu'ils sont exclus des modalités de compensations horaires telles qu'elles ont été adoptées dans ce département.

Travailler sur son temps, se déplacer à ses frais, en payer le prix professionnellement, parti comme c'est parti bientôt il faudra certainement balayer la salle avant de sortir.

De là à penser que la finalité recherchée et de ne plus avoir de volontaires pour être élus il n'y a qu'un tout petit pas.

Alors, si les élus ne sont plus élus, ils s'en remettront rassurez-vous, peut-être même qu'ils ne s'en porteront que mieux. Mais ce n'est pas cela que la direction a en tête en empêchant

les instances de dialogue social de pouvoir correctement travailler. L'objectif du directeur général est de remettre en causes les droits de tous les agents ! Avec cette dégradation délibérée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés, voire l'impossibilité, pour les représentants à défendre les droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation, et plus généralement les conditions de vie au travail et les missions. Et ça c'est inacceptable, et c'est la raison pour laquelle nous combattons ce nouveau règlement intérieur, et que nous continuerons à œuvrer pour que les droits des agents soient respectés, que la qualité du service public soit maintenu, et que les conditions de travail soient améliorées.

CAP CONTROLEURS

Siégeaient pour la CGT : Julien CAUMON / Christophe CHAMPAGNE / Frédéric DOUGNAC / Yannick VALERIO / Régine JULLIOT VEYRIERE

La première partie, le matin, a porté sur un seul recours en notation. Il s'agissait d'un agent qui contestait à la fois le profil croix et les appréciations littérales.

Bien que nous ayons insisté sur le bien fondé de la demande de l'agent, qui pour nous, a été pénalisé suite à un changement d'affectation, la direction n'ayant pas donné suite à la totalité du recours de ce collègue nous avons voté contre.

Nous rappelons aux agents que dans le cadre d'un recours chacun a droit à un entretien auprès du notateur final, y compris accompagné d'un représentant.

La seconde partie, l'après midi, concernait les demandes de mutation et la modification du règlement intérieur (au sujet de ce dernier notre position a été développée dans la déclaration liminaire).

Nos élus ont également protesté sur la diffusion à large échelle du projet de mouvement dans les services. La CAPL n'est pas une simple chambre d'enregistrement, les choses peuvent changer en cours de commission. Que certains chefs de service s'empressent d'en parler à tous leurs agents alors que les élus sont tenus par la confidentialité est inadmissible !

A l'issue de la CAPL voici le mouvement de mutations au 1/9/2017:

Michel REGIMBEAU et Antoine MEGE (ALD) sont affectés à la Trésorerie de GRAMAT.
Maryse CAZAJOUS va à la TP FIGEAC
Jimmy BOYER au SIP/SIE de FIGEAC

Jean-Pierre COMBELLES est muté à CASTELNAU
Florence DELPECH et Gislhaine BOUSCARY voient confirmées leurs affectations provisoires respectives à PUY LEVEQUE et LALBENQUE suite à la fermeture de leurs postes précédents au 01/01/2017.

Chantal VIDAL va au SPF
Françoise DELTEIL et Sophie JANDRAU (ALD Local) sont affectées au SIP de CAHORS
Marie-Hélène FLORY va à PUY LEVEQUE
Thierry CENNES (ALD local) est affecté au SIE mais reste en détachement provisoire au PRS (confère liminaire).

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>
Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Erwann DUREPAIRE et Cyrielle PRAULT vont au PCRP.
Fabienne SAULLE va au CDIF PELP
Fabrice LAURENT (ALD local) reste au SIE CAHORS.

ALD :

Antoine MEGE va à GRAMAT
Laurent LITHA reste à la TP CAHORS
Pascal MURATET va au CDIF/PELP
Xavier JACQUOT à PUY LEVEQUE
Houari BELAZZIZ sera affecté à la trésorerie de LATRONQUIERE à partir du 01/01/2018.

Sur un dossier dont l'affectation géographique posait provisoirement un problème difficilement surmontable, les interventions de nos élus ont permis de faire évoluer favorablement la situation de l'agent.

Nous avons également de nouveau évoqué le cas des deux agents "bloquées" à LACAPELLE MARIVAL depuis de trop nombreuses années. Malheureusement, la situation de ces deux dossiers n'a pas évoluée.

Il nous a été demandé de voter sur le mouvement par RAN et non au cas par cas : en conséquence, tous les agents n'ayant pas obtenu satisfaction, les représentants CGT ont voté CONTRE, sauf pour la RAN de GOURDON. De plus il n'est pas question pour les élus CGT de valider un mouvement qui contient plusieurs mutations forcées suite à suppression de postes.

CAP INSPECTEURS

Siégeaient pour la CGT : Monique REYNAUD et Fabrice BOURGEOIS

Comme pour la catégorie B, la CAP A a étudié le nouveau règlement intérieur et les demandes de mutations. Sur le règlement intérieur, le constat est le même que pour les contrôleurs : on change en cours de mandat les règles du jeu, pour revenir sur des droits acquis pour les élus.

Concernant le mouvement de mutation, peu de surprises :

RAN de GOURDON : Arrivée de Pascal POIRIER à la trésorerie de GRAMAT et de Ludovic CERE à la trésorerie de Labastide Murat.

RAN de FIGEAC : Arrivée de Olivier CASSAGNE affecté comme adjoint à la trésorerie de Figeac et de Sylvain LEHR, affecté comme adjoint au SIP-SIE de Figeac

RAN de CAHORS : Arrivée en Direction de Christiane VERGNES (régularisation) et de Dominique PRUNET au pôle GP (2 arrivées alors que la Direction n'avait annoncé qu'un seul poste vacant...) ; Affectation de Ludovic PENNEQUIN, Anthony MARTIN et Bruno Moriceau en DIRCOFI suite au transfert de la BDV. Béatrice CALAS est reversée ALD suite au départ de la mission Domaine vers Albi. Enfin, c'est suffisamment rare pour être signalé, les autres ALD ne changent pas de poste.

Le seul vote concernait la Ran de Figeac (les autres agents ayant eu leur affectation à la CAP nationale, sans déclinaison locale). Les agents ayant obtenu leur premier choix, la CGT a voté « pour ».